



Syndicat National des Transports Urbains

S'ENGAGER POUR CHACUN - AGIR POUR TOUS

SECTION SEMITAN

RDV DIRECTION – CFDT (7/12/15)

La Direction (**Mr Boeswillwald** Directeur Général et **Mr Bolo** Président Directeur Général et vice-président de Nantes Métropole) a souhaité rencontrer **la CFDT** et les autres organisations syndicales (O.S.), les unes après les autres, pour évoquer des sujets communs et d'autres sujets plus spécifiques.

LAICITE A LA SEMITAN

Pour la direction, toute discrimination est inacceptable. L'entreprise ne peut se baser que sur des faits avérés.

Des tables rondes, elle souhaite sortir des actions et passer par un travail d'explication, de pédagogie.

La direction a dit qu'elle renverrait la charte de la laïcité avec le bulletin de salaire de décembre, elle fera sans doute un rappel sur les règles d'utilisation des locaux.

La CFDT a évoqué tous les problèmes récents (altercations, pratiques interdites dans les locaux sémitan, ...)

La direction demande des remontées précises et argumentées (témoignages, dates, lieux, faits, personnes incriminées...). Ensuite elle reçoit les personnes citées en entretien. La direction ne sanctionnera que les faits réels et prouvés.

SECURITE DANS LES TRANSPORTS

Suite aux événements de Paris et au plan Vigipirate toujours actif, **la CFDT** a demandé ce qui était prévu par la Préfecture, Nantes Métropole, la Sémitan pour renforcer la sécurité.

- La présence de la BSTC sera maintenue mais les effectifs ne seront pas augmentés.
- La police municipale sera mobilisée pour une présence accrue sur les axes principaux du réseau.
- La bonne coopération police/justice sur les agressions à l'encontre des agents Tan continuera.
- La justice, par l'intermédiaire du procureur général, a augmenté son implication dans le contrat local de sécurité.
- Le Préfet a pris des mesures :
 - Tolérance « 0 » sur les colis suspects
 - Moyens supplémentaires pour la police nationale
 - Vigilance et contrôles renforcés

La Sémitan fait avec les moyens qu'elle a et s'en tient aux mesures générales et nationales.

La CFDT rappelle à tous les salariés :

- d'appliquer scrupuleusement les procédures de sécurité en matière de colis suspects,
- de signaler au PCC toute incivilité sur les personnes ou les biens
- que la protection de soi et de la clientèle est la première des priorités quelque soit le problème rencontré.

LA FUTURE D.S.P.

La CFDT a voulu des précisions sur la future DSP (2018-2025).

Mr BOLO souhaite que le réseau reste en SEM (Société d'Economie Mixte). La SEM permet de recevoir la cotisation versée par les entreprises au titre du versement transport.

Le réseau n'augmentera pas globalement son total de km effectué, cela s'accompagnera donc d'une stabilisation du nombre des personnels roulants.

Nantes Métropole réfléchit à une offre globale mobilité (P+R, parkings NGE, tous types de transports,...)

FUTURES N.A.O.

Pour Mr BOLO, tout sujet financier (augmentation, conditions de travail,...) se traite en interne lors des N.A.O. et non à Nantes Métropole.

La direction a néanmoins précisé que l'amélioration des conditions de travail était sa priorité cette année

NOUVEAU DEPOT

Les négociations sur le terrain de la Vertonne à Vertou durent, et comme cela risque d'être long ou infructueux, Nantes Métropole étudie un plan « B » provisoire et/ou définitif. Affaire à suivre.

La CFDT vous transmettra tout changement à ce sujet dès qu'elle en aura connaissance.

CONGES D'ETE ET TRAVAUX D'ETE

Lors de la dernière réunion de C.E., il a été évoqué qu'il pourrait y avoir des congés d'été limités à 15 jours sur juillet et août pour une partie des personnels de l'exploitation, **la CFDT** s'y était opposée.

La CFDT a fermement martelé, lors de cette réunion, qu'il est hors de question, d'avoir des congés limités à 15 jours consécutifs en juillet et août.

Pour **la CFDT**, le minimum est d'avoir **3 semaines consécutives en juillet ou en août**.

La CFDT saura mobiliser les salariés pour se faire entendre.

LES RALLETISSEURS (MULTIPLICATION ET CONFORMITE)

La CFDT a argumenté :

- contre la multiplication des ralentisseurs qui produisent avec le temps des maladies professionnelles (tendinites, TMS,...) sur le personnel de conduite
- sur leur mise en conformité par rapport à la loi (conception, positionnement,...)

Nantes Métropole a effectué un recensement des différents ralentisseurs sur l'agglomération.

Elle en a répertorié une centaine à corriger d'ici à fin 2017.

Nantes Métropole nous dit que les ralentisseurs sont souvent demandés par les riverains afin de ralentir la circulation.